

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : cindy Blain

<https://www.cadre21.org/membres/3ee8c63f86fb63ceaf3e78cc>

Date d'obtention : 2023-01-24 16:54:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Elle est rapide et efficace.
- Elle permet d'intervenir adéquatement et de façon constante et cohérente avec tous les cas de sextage.
- 2 mots importants : bienveillance et partenariat

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Je me sentirai plus outillée et confiante dans mes interventions.
- J'aurai un protocole précis et des étapes simples à suivre qui me permettront de bien intervenir et de limiter les conséquences et la propagation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Respecter leur intimité.
- Ne pas demander de voir les photos.
- Éviter les jugements.
- Être objective et travaille en partenariat avec les services de police.